

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 813

2 novembre 1999

**SOMMAIRE**

Admiral's Cruises Company S.A., Luxembourg ..... pages 38980, 38982	European Overseas Issuing Corporation S.A., Lu- xembourg ..... 39004
Aires Compagnie Finance Holding S.A., Luxembg 39024	Eva Global S.A., Luxembourg ..... 39003
Amington S.A., Luxembourg ..... 38984	Feni Holding S.A., Luxembourg ..... 39005
Artinvest S.A.H., Luxembourg ..... 39023	Financière Luxembourgeoise de Participation, S.à r.l., Bettange-sur-Mess ..... 39004
Bacino Charter Company S.A., Luxembourg .... 38990	Fininvestal S.A., Luxembourg ..... 39002
Barclays European Investments Holding S.A., Lu- xembourg ..... 38990	Finlay International S.A., Luxembourg ... 39001, 39002
Belux Immo S.A., Luxembourg ..... 39022	Fissler A.G., Luxembourg ..... 39002
Bibutank S.A., Luxembourg ..... 38990	Fly Invest S.A., Luxembourg ..... 39005
Blue Steam and Shipping S.A., Luxembourg .... 38992	FMK International Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxembourg ..... 39006
Carraro International S.A., Luxembourg 38988, 38989	Follia Shipping S.A., Luxembourg ..... 39003
Caves Gales S.A., Bech-Kleinmacher ..... 38992	Funcraft Shipping S.A., Luxembourg ..... 39007
Caves St. Martin S.A., Remich ..... 38993	Ganimède S.A., Luxembourg ..... 39007, 39008
Centra Fides & Partners S.A., Luxembourg ..... 38993	Gazelle S.A., Luxembourg ..... 39022
Centre d'Echelles et de Matériel, S.à r.l., Noert- zange ..... 38990	Gerana Services S.A., Luxembourg ..... 39011
Centre de l'Artisan S.A., Ehlinge/Mess .. 38990, 38991	Green Tree S.A., Luxembourg ..... 39010
Centre d'Isolation S.A., Schifflange ..... 38994	Haefco S.A., Luxembourg ..... 39011
C. & F.A. Construction and Financial Activity S.A., Luxembourg ..... 39016	Hanegg S.A., Luxembourg ..... 39010, 39011
Chricat Investments S.A., Luxembourg ..... 38993	Happy Fly and Shipping S.A., Luxembourg ..... 39012
Chrysa Immobilière S.A., Luxembourg ..... 38994	Hartford Holding S.A., Luxembourg ..... 39009
Citran Greysac S.A., Luxembourg ..... 38993	Heip Investments S.A., Luxembourg ..... 39012
Claremont Consultants S.A., Luxembourg ..... 38994	Horsburgh & Co S.A., Luxembourg ..... 39013
Club-5-Rue-Chimay, S.à r.l., Luxembourg ..... 38992	International North Sea Shipping S.A., Luxembg 39014
Colbert EEC Bond, Sicav, Luxembourg ..... 39023	International Procurement & Service Corporation S.A., Luxembourg ..... 39014
Concise Holding S.A., Luxembourg ..... 38997	International Shipping Partners S.A., Luxembourg 39015
Coninvest, S.à r.l., Luxembourg ..... 38995	International Yacht & Motor Services S.A., Luxbg 39015
Cosma Finance S.A., Luxembourg ..... 38995	Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg .... 39015
Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine S.A., F-Strasbourg ..... 38996	Investering Kantoor, Luxembourg ..... 39012, 39013
Cristaline Holding S.A., Luxembourg ..... 38997	I.T.S. S.A., Information Technology Services, Lu- xembourg ..... 39008, 39009
Crystal Marine S.A., Luxembourg ..... 38996	I.T.T.S. S.A. .... 39021
Darlington Holdings S.A.H., Luxembourg ..... 38998	Jerminau S.A., Luxembourg ..... 39014
Debt Invest, S.à r.l., Luxembourg ..... 38998	Kaupthing Fund, Fonds Commun de Placement 39018
DHL International, S.à r.l., Contern ..... 38998	Koratrade Asset Management S.A., Luxembourg 39018
Dreyfus, Sicav, Luxembourg ..... 38998	Koratrade Finance S.A., Luxembourg ..... 39021
Eifan (Merchant Finance) S.A., Luxembourg .... 38998	KWS Realities France S.A., Luxembourg ..... 39015
Eimasa Invest S.A., Luxembourg ..... 38999	Las Brisas S.A., Luxembourg ..... 39022
Electro-Stemmann, S.à r.l., Mamer ..... 39001	Lisboa Immobilière S.A., Luxembourg ..... 39023
Energy Venture Capital S.A., Luxembourg ..... 38999	Sogepa S.A.H., Luxembourg ..... 39023
Eppa S.A., Luxembourg ..... 39000	Spanimmo S.A., Luxembourg ..... 39024
Ermitage Luxembourg S.A., Luxembourg ..... 39001	Tizzano S.A., Luxembourg ..... 39024
Eurofinancière Mécanique et Aéronautique S.A., Luxembourg ..... 39003	V2 Holding S.A., Luxembourg ..... 38978
European Nautical Enterprises S.A., Luxembourg 39003	World Income & Growth Fund ..... 39022
	World Medical Consulting S.A., Luxembourg .... 38982

**V2 HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juillet.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- MAIMON INVESTMENTS CORP., société de droit panaméen avec siège social à Panama, représentée aux fins des présentes par Madame Patricia Thill, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 juillet 1999, ci-annexée.
- 2.- Madame Patricia Thill, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de V2 HOLDING.

**Art. 2** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent mille (100.000,-) Euro, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euro chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juillet à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 2001.

#### *Souscription*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- MAIMON INVESTMENTS CORP., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2.- Madame Patricia Thill, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille (100.000,-) Euro se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre-vingt-cinq mille (85.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée générale*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2005:
  - a. Madame Patricia Thill, avocat, demeurant à Luxembourg,
  - b. Monsieur Raymond Becker, conseil immobilier, demeurant à Greiveldange,
  - c. Monsieur Joseph Becker, industriel, demeurant à Rameldange.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2005:

COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société civile, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Thill, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 118S, fol. 80, case 11. – Reçu 40.340 francs.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 1999.

R. Neuman.

(39489/226/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**ADMIRAL'S CRUISES COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.847.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADMIRAL'S CRUISES COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 50.847,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 349 du 28 juillet 1995.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Adrian Sedlo, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Michèle Helminger, conseiller juridique, demeurant à Contern.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Murielle Nguyen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille actions (5.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modifications statutaires:

a) Modification de l'article 3 des statuts qui a la teneur suivante: «La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement».

Pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement, le transport de personnes et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement».

b) Modification de la cinquième phrase de l'article 10 des statuts qui a la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.»

Pour lui donner la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée ou si la majorité de ses membres présente ou représentée assiste à la séance du Conseil d'Administration par voie de vidéo-conférence.»

Modification de la sixième phrase de l'article 10 des statuts qui a la teneur suivante:

«Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.»

pour lui donner la teneur suivante: «Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, ou à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés assistant à une séance du conseil d'administration tenue par voie de vidéo-conférence.»

Modification de l'article 10 des statuts en ajoutant après la troisième phrase dudit article la phrase suivante: «Les séances du conseil d'administration pourront également être tenues par voie de vidéo conférence.»

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes:

a) L'assemblée prend acte des démissions des membres du Conseil d'Administration, Messieurs Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg et Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen et leur accorde décharge pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999.

b) L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes, Madame Ana De Sousa, comptable, demeurant à Luxembourg et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat au 30 juin 1999.

3. Nominations statutaires:

a) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la société, leur mandat expirant en l'an 2005:

– Monsieur Marco Gambazzi, notaire, demeurant à Lugano;

– Monsieur Francesco Olivieri, avocat, demeurant à Florence;

– Monsieur Jean Brucher, avocat, demeurant à Luxembourg;

– Monsieur Raymond Van Herck, administrateur, demeurant à Luxembourg.

b) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant en l'an 2005:

Monsieur Gérard Decker, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

4. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Objet. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement, le transport de personnes et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les deuxième, quatrième et cinquième paragraphes de l'article 10 des statuts, comme suit:

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** Le 2<sup>e</sup> paragraphe aura dorénavant la teneur suivante:

«Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement. Les séances du Conseil d'Administration pourront également être tenues par voie de vidéo-conférence.»

Le 4<sup>e</sup> paragraphe aura dorénavant la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée ou si la majorité de ses membres présente ou représentée assiste à la séance du Conseil d'Administration par voie de vidéo-conférence.»

Le 5<sup>e</sup> paragraphe aura dorénavant la teneur suivante:

«Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, ou à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés assistant à une séance du conseil d'administration tenue par voie de vidéo-conférence.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs en fonction, savoir:

a) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg;

b) Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen.

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Marco Gambazzi, notaire, demeurant à CH- 6901 Lugano, Via Dogana Vecchia, 2 - Via Nassa;

b) Monsieur Francesco Olivieri, avocat, demeurant à I-50123 Firenze, Via Palestro, 4;

c) Monsieur Jean Brucher, avocat, demeurant à L-2017 Luxembourg, 10, rue de Vianden;

d) Monsieur Raymond Van Herck, administrateur de sociétés, demeurant à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Leur mandat viendra à échéance en 2005.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes en fonction, savoir:

Madame Ana De Sousa, comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat au 30 juin 1999.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes: Monsieur Gérard Decker, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance en 2005.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Sedlo, M. Helminger, M. Nguyen, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 1999, vol. 852, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 1999.

F. Kessler.

(39491/219/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

### **ADMIRAL'S CRUISES COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.847.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 août 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 1999.

F. Kessler.

(39492/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

### **WORLD MEDICAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- FINACAP S.A., établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de WORLD MEDICAL CONSULTING S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 1.260.000,-), représenté par mille deux cent soixante (1.260) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à douze millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 12.600.000,-), représenté par douze mille six cents (12.600) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le trente et un décembre 1999.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le second mardi du mois d'avril à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le second mardi du mois d'avril en 2000.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- FINACAP S.A., préqualifiée, mille deux cent cinquante-neuf actions	1.259
2.- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action	1
Total: mille deux cent soixante actions	1.260

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUE 1.260.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à cinquante mille francs (50.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean Bintner, fondé de pouvoir, demeurant à Bertrange;
- Monsieur Norbert Werner, sous-directeur, demeurant à Steinfort.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable tous les six (6) ans.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 1999, vol. 852, fol. 46, case 7. – Reçu 12.600 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 1999.

F. Kessler.

(39489A/219/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**AMINGTON S.A., Société Anonyme,  
(anc. AMINGTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.770.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois CREGEM IMMO, ayant son siège social au 69, route d'Esch à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Martin Bock, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Agissant en sa qualité de seule et unique associée de AMINGTON, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxem-

bourg, section B sous le numéro 57.770, constituée originairement sous la dénomination de AMINGTON LIMITED et sous le droit irlandais suivant acte daté des 26 et 27 septembre 1988, tel qu'amendé par une résolution en date du 12 décembre 1989.

Ladite société a été soumise au droit luxembourgeois, suivant résolution prise par les associés en assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue par-devant le notaire instrumentant, en remplacement du notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 205 du 25 avril 1997 (cet acte contenant outre la constatation de l'établissement à partir du 27 décembre 1996 du siège de direction effectif et administratif de la société au 66, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, le changement de sa dénomination sociale en AMINGTON, S.à r.l. et l'adoption par la société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeois avec refonte complète des statuts.

En tant qu'associée unique, et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la société CREGEM IMMO, SICAV, représentée comme il est dit ci-avant, requiert le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social d'un montant de IEP 4.420,- pour le porter de son montant actuel de IEP 20.000,- à celui de IEP 24.420,- par la création et l'émission de 221 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de IEP 20,- chacune.

2.- Souscription et libération intégrale en espèces des 221 parts sociales nouvelles par la société CREGEM IMMO CONSEIL, ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, l'ancien associé ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription.

3.- Transformation de la forme de la société en société anonyme.

4.- Refonte complète des statuts pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société.

5.- Nominations statutaires des administrateurs et du commissaire.

Ensuite l'associée unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille quatre cent vingt livres irlandaises (IEP 4.420,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille livres irlandaises (IEP 20.000,-) à la somme de vingt quatre mille quatre cent vingt livres irlandaises (IEP 24.420,-) par la création et l'émission de deux cent vingt et une (221) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt livres irlandaises (IEP 20,-) chacune.

Les deux cent vingt et une (221) parts sociales nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées par:

la société CREGEM IMMO CONSEIL S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch,

ici représentée par Monsieur Martin Bock, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

moyennant apport en numéraire de la somme de quatre mille quatre cent vingt livres irlandaises (IEP 4.420,-) de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Ensuite les deux associés actuels décident de transformer la société à responsabilité limitée AMINGTON, S.à r.l., en une société anonyme qui sera dorénavant dénommée AMINGTON S.A.

Les associés décident en outre de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions de sorte que le capital social de vingt-quatre mille quatre cent vingt livres irlandaises (IEP 24.420,-) sera représenté dorénavant par mille deux cent vingt et une (1.221) actions, d'une valeur nominale de vingt livres irlandaises (IEP 20,-) chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée AMINGTON, S.à r.l., en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

A cet effet il est annexé aux présentes, un rapport du réviseur daté du 16 juillet 1999 dont les conclusions sont établies comme suit:

*«Conclusions*

Sur base de notre examen limité, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans les états financiers ci-joints, qui ont été préparés conformément aux prescriptions légales.»

Les associés décident de procéder à une refonte complète des nouveaux statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

**STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée AMINGTON S.A.

**Art. 2.** La société a pour objet de:

(A) (i) Poursuivre des activités d'importation, d'exportation, de fabrication, de distribution, de vente en gros, de vente au détail, de toutes catégories et de toutes sortes de biens et de marchandises, et d'agir en tant qu'agent général pour

l'achat, la vente, ou le transfert de ces biens et marchandises, et d'exercer les activités d'entrepôt, de distribution, d'expédition, de transport, de chargement et de transit, d'assembleurs, d'entrepreneurs, de fournisseurs, de conditionnement des articles, objets, biens, et produits de toutes sortes.

(ii) Acquérir et détenir des actions et titres de toute catégorie ou désignation, des certificats, actions privilégiées, bons, effets, hypothèques, obligations, investissements et titres de toute désignation et nature émis ou garantis par toute entreprise, société, ou tout organisme de quelque nature et en quelque lieu de constitution ou d'exercice d'activité que ce soit, ou émis ou garantis par tout gouvernement, état, territoire, colonie, souveraineté, commissaires, trust, organisme public, municipal, local ou autre autorité ou organe de quelque nature ou de quelque ressort géographique que ce soit, et des investissements, titres et biens de toutes sortes, y compris des biens réels et immobiliers, hypothèques, réversions, polices d'assurances.

(B) Poursuivre toute autre activité commerciale qui, selon la gérance, puisse être exercée avantageusement par la Société en relation avec ou de manière auxiliaire aux activités ci-dessus ou à l'activité générale de la Société, ou encore liée à un de ses objets.

(C) Acheter, prendre à bail, ou en échange, en location ou autrement acquérir tout bien ou participation, des terrains, bâtiments, servitudes, droits, privilèges, concessions, brevets, propriété industrielle, licences, procédés secrets, machines, matériel, stock existant, et tout bien réel ou droit personnel de toutes sortes considérés comme opportuns.

(D) Eriger, construire, poser, agrandir, modifier et entretenir des routes, rails, tramways, voies de garage, ponts, réservoirs, magasins, usines, bâtiments, exploitations, installations et machines nécessaires ou pratiques pour les affaires de la Société, et de contribuer à ou subventionner leur édification, construction et maintenance.

(E) Emprunter, collecter ou obtenir le paiement d'argent dans le respect de l'objet ou en relation avec l'activité de la Société.

(F) Hypothéquer et charger les organismes, de tout ce qui concerne les actifs et les biens réels et personnels, présents ou futurs, et la totalité du capital innomé pour le temps concernant la Société, et d'émettre au pair, au-dessus ou au rabais, et pour de telles considérations, et relativement aux droits en question aux pouvoirs privilégiés et aux conditions adéquates, obligations ou actions privilégiées, soit permanentes, soit amortissables, soit remboursables, et secondairement ou plus encore pour obtenir des titres de la société par un contrat de trust ou une autre assurance.

(G) Emettre et mettre en dépôt tous titres que la Société a le pouvoir d'émettre par le biais de l'hypothèque pour obtenir une somme inférieure au montant nominal de ces titres, et également par le biais du titre pour la performance des contrats, ou des obligations de la Société ou de ses clients, ou d'autres personnes ou sociétés ayant traité avec la Société, ou dont les activités ou organismes intéressent la société, directement ou indirectement.

(H) Recevoir de l'argent par un prêt en des termes que la Société devra approuver, et garantir les obligations et les contrats de ces personnes ou sociétés.

(I) Accorder des avances aux clients et à d'autres, avec ou sans garantie, et en des termes que la Société devra approuver.

(J) Accorder des pensions, indemnités, et primes aux dirigeants, exdirigeants, employés de la Société ou ses prédécesseurs en affaires, ou aux personnes à charge ou en relation avec ces personnes, d'établir et de maintenir ou concourir dans l'établissement et le maintien de trusts, caisses, retraites par répartition (avec ou sans cotisation salariale), dont l'objet est d'accorder des pensions ou d'autres avantages aux personnes précitées, leurs charges ou famille, et de soutenir ou souscrire auprès de fonds ou institutions charitables, ceci pouvant conformément aux vœux des gérants être calculé directement ou indirectement pour profiter à la Société ou à ses employés, et d'instituer ou maintenir tout club ou autre établissement ou système de partage du profit calculé pour développer les intérêts de la Société ou de ses dirigeants ou employés.

(K) Retirer, créer, accepter, endosser, négocier, accorder des rabais et exécuter des billets à ordre, lettres de change et autres instruments négociables.

(L) Investir et traiter avec ceux des fonds de la Société qui ne sont pas exigibles immédiatement dans le cadre de ses activités ou ses investissements ou garanties, et de telle manière qu'il puisse être déterminé à tout moment.

(M) Financer des biens ou droits acquis par la Société, soit en espèces, soit totalement ou partiellement avec des actions libérées, avec ou sans privilège ou dividende différé, ou droits spéciaux ou restrictions au niveau des dividendes, remboursement du capital, des droits de vote, ou tous titres que la Société a le pouvoir d'émettre.

(N) Accepter le paiement pour tout bien ou droits vendus ou mis à disposition autrement ou négociés par la société, soit en cash, par acompte ou autrement ou, au moyen d'actions de sociétés libérées entièrement ou partiellement, avec ou sans droits différés, préférentiels ou spéciaux ou des restrictions au niveau des dividendes, du remboursement de capital, droits de votes ou autres, en obligations ou obligations hypothéquées ou obligations sans garantie, hypothèques ou autres garanties de sociétés, ou partiellement sur base d'un mode de paiement et partiellement sur base d'un autre, et généralement en des termes permettant à la société de déterminer, détenir, disposer de ou négocier les actions, obligations ou garanties ainsi acquises.

(O) Conclure tout partenariat, accord de mise en commun de portefeuille, accord de partage des bénéfices, groupement d'intérêts ou coopération avec toute société, entreprise ou personne exerçant ou proposant d'exercer toute affaire entrant dans le cadre des objets de cette Société, et d'acquérir, détenir, vendre, négocier ou disposer des actions, obligations ou garanties d'une telle société, et de garantir les contrats ou dettes, ou le paiement des dividendes, intérêts ou capital pour toutes actions, obligations ou garanties et subventionner ou autrement assister ce type de société.

(P) Etablir, encourager ou concourir à l'établissement ou la promotion de toute autre société dont l'objet pourrait inclure l'acquisition ou la prise de tout ou partie des actifs et des dettes de cette société ou la promotion par laquelle il pourrait de n'importe quelle manière mettre en évidence directement ou indirectement ce qui fait l'objet de l'intérêt de cette société et, d'acheter et détenir ou disposer d'actions, d'obligations ou garanties de celle-ci et, garantir le

paiement des dividendes, intérêts ou capital de chaque action, obligations ou garanties émises par ou toutes autres obligations de ce type de société.

(Q) Acheter ou acquérir par un moyen quelconque et se charger de tout ce qui concerne en général et en particulier les activités de la société, les biens, les actifs, les responsabilités et les transactions avec toute personne, compagnie ou société quel que soit son domaine d'activité, pourvu qu'elle y soit autorisée.

(R) Vendre, améliorer, gérer, développer, échanger, mettre en location, royalties, partager des profits ou autrement, concéder des licences, droits d'usage ou autres droits divers, et de toute autre manière traiter ou disposer des engagements et de tout ou partie des biens et actifs.

(S) Fusionner avec toute autre société ayant des objets similaires à ceux de cette Société, que ce soit par vente ou achat (pour la totalité ou une partie des parts libérées ou autrement) de tout ou d'une participation majoritaire dans les parts ou les réserves de celle-ci ou de toute autre société précédemment énumérée, ou par une société en nom collectif ou toute société de personnes, ou sous une autre forme.

(T) Distribuer entre les membres tout bien de la Société, ou tout produit de la vente ou cession d'un bien de la Société, mais de sorte qu'il n'y ait aucune distribution entraînant une réduction du capital.

(U) Effectuer toute ou l'une des opérations ci-dessus dans n'importe quelle partie du monde, en tant que mandant, agent, mandataire, entrepreneur ou autre, seule ou en conjonction avec d'autres, et par ou au travers d'agents, mandataires, sous-traitants ou autres.

(V) Effectuer toutes opérations accessoires ou favorables aux objets sus-mentionnés ou à l'un quelconque d'entre eux.

Il est expressément déclaré par la présente que chaque sous-clause de cette clause sera construite indépendamment des autres sous-clauses, et que aucun des objets mentionnés dans une sous-clause ne sera réputé comme étant simplement accessoire aux objets mentionnés dans toute autre sous-clause.

**Art. 3.** La société existe pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour le changement des statuts.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-quatre mille quatre cent vingt livres irlandaises (IEP 24.420,-), représenté par mille deux cent vingt et une (1.221) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt livres irlandaises (IEP 20,-) par action, entièrement libérées.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non et qui élit un président en son sein. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs peut être donné par écrit (télégramme, télex ou télécopie sont admis). Un administrateur peut en remplacer plusieurs.

Tout administrateur peut participer à un conseil par conférence téléphonique ou moyens similaires de communication, où chaque personne participant au conseil peut entendre l'autre. La participation à une réunion de conseil par le truchement de tels moyens constitue la présence de ces personnes à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 31 du mois de décembre à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de l'ancienne société à responsabilité limitée AMINGTON, S.à r.l., pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour et de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur André Roelants, Président du Comité de Direction, demeurant à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
- b) Monsieur Michel Malpas, Directeur, demeurant à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
- c) Monsieur Gilbert Van Den Hende, Président, Administrateur délégué; demeurant à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

#### *Quatrième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG (BIL), 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

#### *Frais*

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, évalués à la somme de soixante mille francs luxembourgeois, sont à charge de la société.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évalué à la somme de deux cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit francs luxembourgeois (LUF 226.398,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bock, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1999, vol. 843, fol. 48, case 7. – Reçu 2.264 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 1999.

J.J. Wagner.

(39495/239/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

### **CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.721.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

représentée par:

– Monsieur Birben Germain, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

– Monsieur Carlo Santoiemma, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CARRARO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 68.721,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 10 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 367 du 21 mai 1999 page 17595,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 16 juillet 1999.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4, 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 février 2004 à augmenter en temps qu'il appartient le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

3) Que dans sa réunion du 16 juillet 1999, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de sept millions d'Euros (EUR 7.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) à huit millions d'Euros (EUR 8.000.000,-), par la création de sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à sept mille (7.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de sept millions d'Euros (EUR 7.000.000,-), l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel; une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de sept millions d'Euros (EUR 7.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à huit millions d'Euros (EUR 8.000.000,-), de sorte que le dernier alinéa de l'articles des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à huit millions d'Euros (EUR 8.000.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (LUF 1.000,-) chacune.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à LUF 2.969.665,-.

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à LUF 282.379.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Birgen, C. Santoiemma, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1999, vol. 118S, fol. 43, case 11. – Reçu 2.823.793 francs.

*Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 1999.

J. Delvaux.

(39509/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

#### **CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.721.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 433/99 en date du 19 juillet 1999 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39510/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**BARCLAYS EUROPEAN INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.438.

*Extrait d'une décision du conseil d'administration de BARCLAYS EUROPEAN INVESTMENTS HOLDINGS S.A. («La Société»)*

A partir du 12 juin 1999, le siège social de la société a été transféré du Galerie Konz, 4<sup>ème</sup> étage, 26, place de la Gare, L-1616 Luxembourg au 47, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 1999.

Certifié conforme  
STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39504/051/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**BACINO CHARTER COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 53.903.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999 que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription - réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39503/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**BIBUTANK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 51.032.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue au siège social le 16 février 1999 que:

1) Madame Ana de Sousa, comptable, demeurant à Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Paul Van Rompu, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1998.

Pour inscription - réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39505/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CENTRE D'ECHELLES ET DE MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Noertzange.  
R. C. Luxembourg B 55.313.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 526, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Noertzange, le 18 août 1999.

Signature.

(39521/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CENTRE DE L'ARTISAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ehlinge/Mess, Z.I. Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 42.701.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

(39514/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CENTRE DE L'ARTISAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ehlinge/Mess, Z.I. Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 42.701.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

(39515/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**CENTRE DE L'ARTISAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ehlinge/Mess, Z.I. Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 42.701.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

(39516/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**CENTRE DE L'ARTISAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ehlinge/Mess, Z.I. Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 42.701.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

(39517/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**CENTRE DE L'ARTISAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ehlinge/Mess, Z.I. Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 42.701.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

(39518/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**CENTRE DE L'ARTISAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ehlinge/Mess, Z.I. Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 42.701.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

(39519/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**CENTRE DE L'ARTISAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ehlinge/Mess, Z.I. Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 42.701.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 18 août 1999*

1. Les mandats de Messieurs Daniel Geschwind et Didier Norbert Pouilleux ainsi que celui de Madame Margy Bohnert, administrateurs sont reconduits pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2005.

2. Madame Anick Origer, employée privée, Halanzy (Belgique) est nommée commissaire aux comptes en remplacement de C.A.S. CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2005.

Luxembourg, le 18 août 1999.

Certifié sincère et conforme  
CENTRE DE L'ARTISAN S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39520/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**BLUE STEAM AND SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 47.203.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999 que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen, démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription - réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39506/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CAVES GALES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bech-Kleinmacher.  
R. C. Luxembourg B 4.038.

## EXTRAITS

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 juin 1999 que:

M. Marc Gales, licencié HEC Lausanne, Luxembourg

Mme Annette Schwall-Lacroix, docteur en droit, Luxembourg

Mlle Betty Gales, employée privée e.r., Bech-Kleinmacher

ont été nommés à l'unanimité administrateurs.

L'assemblée générale à l'unanimité a nommé commissaire INTERAUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 juin 1999 que:

M. Marc Gales, licencié HEC Lausanne, Luxembourg, a été nommé président administrateur-délégué, avec les pouvoirs les plus étendus pour surveiller et diriger les affaires courantes de la société et l'engager avec sa seule signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999.

Enregistré à Remich, le 19 août 1999, vol. 175, fol. 61, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(39511/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CLUB-5-RUE-CHIMAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 5, rue Chimay.

*Assemblée générale extraordinaire*

Le 6 août 1999 il s'est tenu une assemblée générale extraordinaire de la S.à r.l. CLUB-5-RUE-CHIMAY au siège social de la société.

Etaient présents:

1. M. Charles Munchen, actionnaire, demeurant à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, détenant 499 parts sociales,

2. M. René Schildgen, actionnaire, demeurant à L-1521 Luxembourg, 134, rue Fischer, détenant 1 part sociale.

Les associés constatent que l'assemblée générale a été valablement réunie avec l'ordre du jour suivant:

Vente du fonds de commerce du restaurant TIMES, établi à Luxembourg, rue Louvigny.

Les associés constatent que l'assemblée générale réunit la totalité des parts sociales et peut donc valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Quant au point unique à l'ordre du jour, l'assemblée générale décide à l'unanimité de vendre le fonds de commerce à MM. Serge et Hubert Uzan ou à une société constituée par ces derniers pour un prix de 8.000.000,- LUF.

Le gérant M. Charles Munchen est chargé de la conclusion des conventions nécessaires à cette opération.

Le gérant M. Charles Munchen est autorisé à affecter le produit de la vente du fonds de commerce par priorité à l'apurement des dettes de la société en relation avec l'exploitation du restaurant TIMES.

Il en a été ainsi délibéré à Luxembourg, le 6 août 1999.

Le présent procès-verbal est fidèle.

C. Munchen R. Schildgen

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1999, vol. 527, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39528/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CAVES ST MARTIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Remich.  
R. C. Luxembourg B 5.220.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 1999 que:

Mme Annette Schwall-Lacroix, docteur en droit, Luxembourg

M. Marc Gales, licencié HEC Lausanne, Luxembourg

M. Robert Gitzinger, directeur e.r., Remich

ont été nommés à l'unanimité administrateurs.

L'assemblée générale à l'unanimité a nommé commissaire M. Fränk Obertin, commerçant, Roedt.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 juin 1999 que:

Mme Annette Schwall-Lacroix, docteur en droit, Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration.

M. Marc Gales, licencié HEC Lausanne, Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué, avec les pouvoirs les plus étendus pour surveiller et diriger les affaires courantes de la société et l'engager avec sa seule signature individuelle.

M. Robert Gitzinger, directeur e.r., Remich s'est démis de ses fonctions de fondé de pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999.

Enregistré à Remich, le 19 août 1999, vol. 175, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(39512/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CENTRA FIDES & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
tenue à 8.00 heures le 7 juillet 1999*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Nomination de Madame Anique Klein comme membre du conseil d'administration;

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. Nomination de Madame Anique Klein comme membre du conseil d'administration.

Aux fins de publication  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39513/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CITRAN GREYSAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 61.287.

Le bilan abrégé au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39525/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CHRICAT INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 46.058.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Signature.

(39523/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CENTRE D'ISOLATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 26, rue Denis Netgen.  
R. C. Luxembourg B 67.863.

1) Monsieur Fabien Meyer, industriel, Bertrange, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2) Monsieur Carlo Goergen, directeur, Pétange, a été nommé directeur de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature pour toutes opérations ne dépassant pas LUF 200.000,-. Au-delà de cette somme, la signature conjointe de Monsieur Fabien Meyer, préqualifié, est requise.

3) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont membres du conseil d'administration:

a) Monsieur Fabien Meyer, industriel, Bertrange, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de Madame Ana Cerqueire),

b) Madame Simone Meyer-Broos, employée privée, Bertrange (en remplacement de Monsieur Carlo Goergen),

c) Monsieur Frank Nimax, conseil fiscal, Ettelbruck (en remplacement de Monsieur Bernard Thuillier).

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour CENTRE D'ISOLATION S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39522/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CHRYSA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.957.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1999, vol. 527, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

CHRYSA IMMOBILIERE S.A.  
Signatures  
Deux Administrateurs

(39524/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CLAREMONT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 46.982.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Signature.

(39526/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CLAREMONT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 46.982.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 août 1999*

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Sonja Müller et l'assemblée a élu Anne Smons scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.250 actions était représentée et donc que l'assemblée pouvait discuter et décider avec validité les points requis à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1998.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

*Décisions*

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 ont été unanimement approuvés.

2. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes et ils ont accepté la démission de Monsieur Jean-David Van Maele et de Madame Kamila Grant en tant qu'administrateurs de la société.

3. Les administrateurs suivants:

Sonja Müller,

Anne Smons, employée privée, demeurant à Sandweiler,

Aude-Marie Breden, employée privée, demeurant à Herserange (France),

sont réélus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

4. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

K. Horsburgh	S. Müller	A. Smons
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39527/759/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CONINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
au capital de 800.000 USD.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.076.

*Extrait de la décision de l'Associé Unique du 10 août 1999*

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée CONINVEST, S.à r.l., prise le 10 août 1999, que:

1. Décision a été prise d'accepter la démission de M. Gérard Matheis en tant que gérant, en date du 22 juillet 1999, et de lui donner décharge pleine et entière pour la durée de son mandat se terminant le 22 juillet 1999.

2. Décision a été prise de nommer M. Dennis Bosje, demeurant à Steinfort, gérant de la société avec effet le 22 juillet 1999.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Le gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1999, vol. 527, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39531/536/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**COSMA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.219.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, représentée par:

– Monsieur Claudio Bacceli et,

– Monsieur Carlo Santoiemma, agissant pour le compte de Monsieur Carlo De Feo, industriel, demeurant à Genève, ci-après nommé l'actionnaire unique.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

– que la Société dénommée COSMA FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 68.219, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

ci-après nommée la Société, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, page 12501 de 1999;

– que le capital social de la Société est fixé à un milliard quarante-cinq millions dix mille lires italiennes (ITL 1.045.010.000,-), représenté par cent quatre mille cinq cent et une (104.501) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) chacune;

– que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

– que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

– que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné ; en outre il, déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé;

– que l'actif restant est dévolu à l'actionnaire unique;

– que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société DELOITTE & TOUCHE S.A., établie à Strassen, désignée commissaire à la liquidation par l'actionnaire unique de la Société;

– que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

– que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

– que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Baccelli, C. Santoiemma, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1999, vol. 118S, fol. 44, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 1999.

J. Delvaux.

(39532/208/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE, Société Anonyme,  
au capital de FRF 160.533.960.**

Siège social: France, Strasbourg, 31, rue Jean Wenger-Valentin.

Succursale: Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 4.267.

Société Anonyme constituée le 22 novembre 1919, sous la dénomination de SOCIETE ALSACIENNE DE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, raison sociale modifiée le 22 mai 1931 en CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE, suivant publications au Mémorial C, N° 64 du 19 septembre 1931.

Statuts coordonnés suivant publications au Mémorial C, n° 304 du 24 novembre 1982, 332 du 20 décembre 1982, 206 du 1<sup>er</sup> août 1984, 247 du 29 août 1985 et 333 du 1<sup>er</sup> décembre 1986.

Les comptes annuels du CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE S.A., arrêtés au 31 décembre 1998 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 29 avril 1999, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 86, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

*Pour le Conseil d'Administration  
N. Uhl*

(39533/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CRYSTAL MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 52.032.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999 que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

*Pour inscription - réquisition.*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39536/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CONCISE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2019 Luxembourg, 10, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 53.328.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Signature  
Un mandataire

(39529/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CONCISE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2019 Luxembourg, 10, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 53.328.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 9 avril 1999 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mademoiselle Céline Raffa, employée privée, demeurant à Sospel (France) aux fonctions d'administrateur de la société nommée en remplacement de Monsieur Alain Tircher, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Alain Tircher pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mademoiselle Luisa Raez, employée privée, demeurant à Monaco aux fonctions d'administrateur de la société nommée en remplacement de Madame Josiane Schmit, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Madame Josiane Schmit pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Andrew Mann, expert-comptable, demeurant à Monte Carlo aux fonctions d'administrateur de la société nommé en remplacement de Monsieur Martin Rutledge, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Martin Rutledge pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39530/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CRISTALINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 66.623.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau N.E. Nijar  
Administrateur Administrateur

(39534/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**CRISTALINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 66.623.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 1999*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 1998.

Pour extrait conforme  
R. Haigh C. Blondeau  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39535/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.206.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme  
DARLINGTON HOLDINGS S.A.H.  
N. Dale T. Braun  
Administrateur Administrateur

(39537/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**DEBT INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 août 1999, vol. 527, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

(39538/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**DHL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, Z.I. Weihergewann.  
R. C. Luxembourg B 18.358.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39541/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**DREYFUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 22.572.

Le bilan au 28 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Pour DREYFUS, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature Signature

(39542/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 281, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 28.424.

*Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 juin 1999*

La séance est ouverte à 10.30 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Anthony J. Nightingale;

Scrutateur: Monsieur Vincent J. Derudder.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 200.000 actions.

Que les actionnaires étant connus et reconnaissant avoir été dûment convoqués, ils ont renoncé pour autant que besoin à toute publication.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998.

Décharge aux administrateurs.  
 Décharge au commissaire aux comptes.  
 Démission.  
 Nomination.  
 Divers.

Monsieur le Président informe l'Assemblée Générale que les comptes annuels au 31 décembre 1998 ne sont pas prêts et il propose la convocation de l'Assemblée à une date ultérieure.

Le commissaire désigné n'ayant pas commencé sa mission, Monsieur le Président propose que le commissaire en charge des autres sociétés du groupe soit nommé en lieu et place de DM EUROPEAN MANAGEMENT, S.à r.l.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1). L'Assemblée Générale est convoquée pour le 24 septembre 1999 à 10.30 heures pour statuer sur le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998.

(2). L'Assemblée nomme commissaire aux comptes en remplacement de DM EUROPEAN MANAGEMENT, S.à r.l. la firme de réviseur d'entreprises S.à r.l. VAN CAUTER, 21, rue des Jardiniers à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

A. J. Nightingale V. J. Derudder  
 Président Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1999, vol. 527, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39543/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EIMASA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Strassen, a été nommé président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué avec signature individuelle pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 12 mars 1999.

Pour avis sincère et conforme  
 Pour EIMASA INVEST S.A.  
 KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
 Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 1999, vol. 166, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39544/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**ENERGY VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 281, route de Longwy.  
 R. C. Luxembourg B 51.593.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Signature.

(39546/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**ENERGY VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 281, route de Longwy.  
 R. C. Luxembourg B 51.593.

*Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 juillet 1999*

La séance est ouverte à 17.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Vincent J. Derudder;

Scrutateur: Monsieur Anthony J. Nightingale.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 4.000 actions.

Que les actionnaires étant connus et reconnaissant avoir été dûment convoqués, ils ont renoncé pour autant que besoin à toute publication.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

Approbation des bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998.

Décharge aux administrateurs.  
 Décharge au commissaire aux comptes.  
 Démission.  
 Nomination.  
 Divers.

Monsieur le Président donne communication des compte de pertes et profits et bilan de la société au 31 décembre 1998, ensemble avec le rapport des administrateurs et le rapport du Commissaire aux comptes.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1). Les compte de pertes et profits et bilan de la société au 31 décembre 1998, ensemble avec le rapport des administrateurs et le rapport du Commissaire aux comptes, sont approuvés.

Le résultat net pour l'année 1998 de US\$ 2.834,- est reporté à l'année suivante.

(2). L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leurs mandats à la date de ce jour.

(3). Le Commissaire aux comptes désigné est reconduit dans ses fonctions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

V. J. Derudder      A. J. Nightingale  
*Président*              *Scrutateur*

Annexe 1.

Les administrateurs présentent leur rapport ensemble avec les comptes révisés pour la période qui se termine le 31 décembre 1998.

Les comptes ne présentent aucun mouvement significatif par rapport aux années précédentes puisque la Société n'a toujours pas commencé ses activités propres.

Les administrateurs déplorent le retard dans la finalisation des accords avec certains partenaires industriels.

Il ressort que la perte nette pour l'année 1998, est de US\$ 2.834,-.

Les administrateurs recommandent le report à nouveau du résultat négatif.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(39547/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EPPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
 R. C. Luxembourg B 34.722.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

(39548/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EPPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
 R. C. Luxembourg B 34.722.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 17 juin 1999 que:

1. Le siège social de la Société a été transféré au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

2. Ont été nommés administrateurs de la société jusqu'en 2000:

- M. Jean-François Guichard, Administrateur de sociétés, demeurant à Paris, France;
- M. Scott Hamilton, Administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Belgique;
- M. Stefan Schepers, Administrateur de sociétés, demeurant à Grimbergen, Belgique;
- Mme Elisabeth Spencer, Administrateur de sociétés, demeurant à Surrey, Royaume-Uni;
- M. Per Utterback, Administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Belgique.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'en 2000:

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg.  
 Luxembourg, le 17 août 1999.

*Pour la société*

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(39549/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**ELECTRO-STEMMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mamer.  
R. C. Luxembourg B 24.064.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1999, vol. 527, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

ELECTRO-STEMMANN, S.à r.l.

Signature

(39545/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 17, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 30.175.

Le bilan au 1<sup>er</sup> avril 1998 au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERMITAGE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(39550/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 17, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 30.175.

L'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 1999 a accepté les démissions des personnes suivantes des postes d'administrateur de la société:

Lord Brownlow et M. A. Peter F. Cumyn.

L'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 1998 a décidé de nommer les personnes suivantes aux postes d'administrateur de la société:

Monsieur Ronald L. Mitchell, Chief Executive Officer de LIBERTY INTERNATIONAL JERSEY LIMITED, 1st Floor, 47, The Esplanade, St Helier, Jersey et Chief Executive Officer et Directeur de ERMITAGE INTERNATIONAL LIMITED, Clarendon House, Hamilton, P.O. Box HM 1022, Bermuda et M. Simon J. May, Directeur LIBERTY INTERNATIONAL JERSEY LIMITED, 1st Floor, 47, The Esplanade, St Helier, Jersey et Directeur de ERMITAGE MANAGEMENT (BERMUDA) LIMITED, 6, Front Street, Hamilton, HM 11, Bermuda.

Luxembourg, le 17 août 1999.

ERMITAGE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39551/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FINLAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINLAV INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 1999, envoi de formalisation,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 21 juillet 1999; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme FINLAV INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé a été fixé à cent trente millions d'Euros (EUR 130.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 21 juillet 1999 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de cent vingt-deux millions d'Euros (EUR 122.000.000,-) en vue de porter le capital de son montant actuel d'un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) à cent-vingt-trois millions d'Euros (EUR 123.000.000,-), par la création et l'émission de cent vingt-deux mille (122.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration, dans sa décision susvisée, ayant constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a admis à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, à savoir la société de droit italien FINLAV S.p.A., avec siège social à Torino (Italie), Corso Novara, 59.

V.- Que les cent vingt-deux mille (122.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées jusqu'à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix-sept millions d'Euros (EUR 97.000.000,-) par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme FINLAV INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix-sept millions d'Euros (EUR 97.000.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 123.000.000,- (cent vingt-trois millions d'Euros), représenté par 123.000 (cent vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-neuf millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 118S, fol. 50, case 9. – Reçu 49.214.678 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 1999.

M. Thyès-Walch.

(39564/233/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FINLAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

(39565/233/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FININVESTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.738.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1999, vol. 527, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

FININVESTAL S.A.

Signature

Signature

*Administrateur*

*Administrateur*

(39563/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FISSLER A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.302.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 81, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Signature.

(39566/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EUROFINANCIERE MECANIQUE ET AERONAUTIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 35.646.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 août 1999*

6. L'Assemblée reconfirme le mandat d'administrateur de M. J. Turpel, ainsi que celui de commissaire de M. N. Arend. L'Assemblée ne renomme pas Messieurs Mersch et Kummer administrateurs et décide de les remplacer par Messieurs Michel Thomas, Jacques Bence, Vital Ferry et André Spite.

De plus, l'Assemblée décide de nommer comme seuls Administrateurs-délégués, Messieurs Michel Thomas et André Spite.

7. L'Assemblée décide de transfert de son siège social du 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg au 4, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

M. Thomas                      A. Spite                      V. Ferry  
*Le Président                      Le Secrétaire                      Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39552/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EUROPEAN NAUTICAL ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 52.034.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999 que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen, démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription  
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39553/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EVA GLOBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 51.686.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 10 mai 1999 que:

Il a été décidé d'élargir le pouvoir de signature de Monsieur Pascal Wiscour-Contier et donc de l'autoriser à engager la société sous sa seule signature pour toute opération ne dépassant pas 600.000,- LUF. Les autres limites restant inchangées.

Pour inscription  
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39558/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FOLLIA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 63.708.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999 que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen, démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription  
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39573/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 8.982.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 1999.

*Pour la société  
Signature  
Un Mandataire*

(39554/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 8.982.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 1999.

*Pour la société  
Signature  
Un Mandataire*

(39555/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 8.982.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 1999.

*Pour la société  
Signature  
Un Mandataire*

(39556/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 8.982.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 1999.

*Pour la société  
Signature  
Un Mandataire*

(39557/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 43.792.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire réunie au siège social, le 6 juillet 1999*

A l'unanimité, l'assemblée nomme gérants pour une durée d'un an expirant lors de l'assemblée générale délibérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1999:

Madame Catherine Blaton, Bovenberg, 120, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre  
Madame Dominique Blaton, Taille aux Frênes, 3, B-1325 Chaumont Gistoux  
Monsieur Philippe Blaton, rue de Percke, 117, B-1180 Uccle  
Monsieur John Boereboom, rue Charles de Buck, 13, B-1040 Etterbeek.

J. Boereboom      P. Blaton  
*Un gérant              Un gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1999, vol. 527, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39562/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FENI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.791.

—  
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 79, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un Administrateur

(39559/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**FENI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.791.

—  
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 79, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un Administrateur

(39560/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**FENI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.791.

—  
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 79, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un Administrateur

(39561/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**FLY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 61.406.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

(39567/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**FLY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 61.406.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 août 1999*

- La cooptation de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2003.

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2003.

Luxembourg, le 18 août 1999.

Certifié sincère et conforme  
Pour FLY INVEST S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39568/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**FMK INTERNATIONAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 52.057.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Signature.

(39569/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FMK INTERNATIONAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 52.057.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Signature.

(39570/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FMK INTERNATIONAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 52.057.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Signature.

(39571/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FMK INTERNATIONAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1251 Luxemburg, 20, avenue du Bois.  
H. R. Luxemburg B 52.057.

*Protokoll der Ordentlichen Jahreshauptversammlung vom 2. Juni 1998*

Die Versammlung wurde um 14.00 Uhr im Firmensitz eröffnet.

Karl Horsburgh übernahm den Vorsitz der Versammlung, zum Schriftführer ernannt wurde Jean-David van Maele und zur Sekretärin Anne Smons.

Der Vorsitzende erklärte die Versammlung, gemäss der anliegenden Anwesenheitsliste, nach der alle 4.618 Anteile der Klasse A und 20 Anteile der Klasse B vertreten sind, für beschlussfähig.

*Tagesordnung:*

1. Bestätigung der Jahresabschlussberichte zum 31. Dezember 1995, 31. Dezember 1996 und zum 31. Dezember 1997.
2. Entlastung des Revisors, sowie dessen Neuwahl.
3. Entlastung des Verwaltungsrates, sowie dessen Neuwahl.

*Beschlüsse*

1. Da die Jahresabschlussberichte zum 31. Dezember 1995, 31. Dezember 1996 und zum 31. Dezember 1997 noch nicht vorlagen, wurde die Abstimmung hierüber auf einen späteren Zeitpunkt vertagt.

2. Der Revisor, Firma HORSBURGH & COE. S.A., 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxemburg wurde für ein weiteres Jahr wiedergewählt. Die Entlastung des Revisors wurde bis zur Vorlage der Jahresabschlussberichte verschoben.

3. Der Verwaltungsrat, bestehend aus:

Heinz Klötzner, wohnhaft in Chemnitz/Deutschland;

Bernd Gnauck, wohnhaft in Chemnitz/Deutschland;

Jean-David van Maele, wohnhaft in Herborn/Luxemburg;

Kamila Grant, wohnhaft in Luxemburg-Stadt;

wurde für ein weiteres Jahre wiedergewählt. Die Entlastung des Verwaltungsrates wurde bis zur Vorlage der Jahresabschlussberichte verschoben.

Nach Diskussion aller Tagesordnungspunkte wurde die Versammlung um 15.00 Uhr geschlossen.

K.-H. Horsburgh    A. Smons    J.-D. van Maele  
Vorsitzender    Sekretärin    Schriftführer

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39572/759/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**FUNCRAFT SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 49.472.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999 que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen, démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription  
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39574/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**GANIMEDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.703.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée GANIMEDE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.703, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 599 du 19 août 1998,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte de constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 3 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 837 du 17 novembre 1998,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 19 juillet 1999,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, et le même article autorise le conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 6 et 7 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 mai 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

3.- Que dans sa réunion du 19 juillet 1999, le conseil d'administration, sur le vu de la renonciation au droit préférentiel de souscription de la part des actionnaires minoritaires, a décidé de réaliser une augmentation de capital de LUF 7.000.000,- (sept millions de francs luxembourgeois), représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées, pour le porter de son montant actuel de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) à LUF 27.000.000,- (vingt-sept millions de francs luxembourgeois).

4.- Que les sept mille (7.000) nouvelles actions ont été souscrites intégralement et libérées par l'actionnaire majoritaire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de libération. La somme de LUF 7.000.000,- (sept millions de francs luxembourgeois) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à LUF 27.000.000,- (vingt-sept millions de francs luxembourgeois), représenté par 27.000 (vingt-sept mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), chacune entièrement libérées, de sorte que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à LUF 27.000.000,- (vingt-sept millions de francs luxembourgeois), représenté par 27.000 (vingt-sept mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

*Déclaration, Frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 120.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1999, vol. 118S, fol. 44, case 9. – Reçu 70.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 1999.

J. Delvaux.

(39575/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**GANIMEDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.703.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 411/99 en date du 20 juillet 1999 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39576/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**I.T.S. S.A., INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.553.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Manuela Bosquee, employée privée, demeurant à Arlon, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société dénommée INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 69.553,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 26 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 512 du 6 juillet 1999,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 20 juillet 1999, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros), représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, et le même article autorise le conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 6 et 7 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 avril 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

3.- Que dans sa réunion du 20 juillet 1999, le conseil d'administration, sur le vu de la renonciation au droit préférentiel de souscription de la part des actionnaires minoritaires, a décidé de réaliser une augmentation de capital de EUR

48.000,- (quarante-huit mille Euros), représenté par 480 (quatre cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées, pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille Euros).

4.- Que les 480 (quatre cent quatre-vingts) nouvelles actions ont été souscrites intégralement et libérées par l'actionnaire majoritaire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de libération. La somme de EUR 48.000,- (quarante-huit mille Euros) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille Euros), représenté par 800 (huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées, de sorte que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille Euros), représenté par 800 (huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.»

*Déclaration, Frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 55.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bosquee, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1999, vol. 118S, fol. 44, case 8. – Reçu 19.363 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 1999.

J. Delvaux.

(39592/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**I.T.S. S.A., INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.553.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 440/99 en date du 20 juillet 1999 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(39593/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 56.562.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1999, vol. 527, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(39586/010/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 56.562.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
réunie au siège social à Luxembourg, le 9 novembre 1998 à 11.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 1997 et report de la perte de FRF 65.863,93.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Benoît de Hulst et Marc Ambroisien en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Luxembourg, le 9 novembre 1998.

*Pour la société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1999, vol. 527, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39587/010/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.



**HANEGG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 21.029.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme  
HANEGG S.A.

N. Dale T. Braun  
Administrateur Administrateur

(39581/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**HANEGG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 21.029.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 1999*

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1998 s'élevant à CHF 89.824,87 est entièrement reporté à nouveau.

Copie sincère et conforme  
HANEGG S.A.

N. Dale T. Braun  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39584/008/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**HAFCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 14.254.

Constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 octobre 1976, publié au Mémorial C numéro 272 du 4 décembre 1976, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 453 du 5 octobre 1993, au capital social de quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 90.000,-) représenté par neuf cents (900) actions, d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 28 juillet 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1999, vol. 852, fol. 35, case 9, que la Société Anonyme HAFCO S.A., avec siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 14.254, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Esch-sur-Alzette, le 16 août 1999.

Pour extrait conforme  
F. Kessler  
Notaire

(39580/219/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**GERANA SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 40.859.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Signature.

(39577/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**HAPPY FLY AND SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 51.683.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999 que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen, démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription  
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39585/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**HEIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 60.104.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

(39588/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**HEIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 60.104.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 août 1999*

- La cooptation de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, Mondercange en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2002.

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2002.

Luxembourg, le 17 août 1999.

Certifié sincère et conforme  
Pour HEIP INVESTMENTS S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 527, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39589/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**INVESTERING KANTOOR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.287.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Un Mandataire  
Signature

(39599/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---

**INVESTERING KANTOOR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.287.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 août 1999, vol. 527, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Un Mandataire  
Signature

(39600/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

---



**INTERNATIONAL NORTH SEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 50.447.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999 que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen, démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription  
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39594/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**INTERNATIONAL PROCUREMENT & SERVICE CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 10.490.

## EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 1999, tenue au siège de la société que: MM. Osamu Takamizawa, Chiba, Japon, Osamu Ookura, Chiba, Japon et Hideo Ogata, Chiba, Japon, ont été élus nouveaux membres du conseil d'administration en remplacement de MM Kesashige Ide, Takayuku Kaneko et Kosuke Kadokawa, tous les trois démissionnaires, avec effet au 5 juillet 1999.

Avec effet au 5 juillet 1999, le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Shouichi Kikuchi, Chiba, Président;  
M. Haruo Yoshida, Luxembourg, administrateur-délégué;  
M. Osamu Takamizawa, Chiba, administrateur;  
M. Osamu Ookura, Chiba, administrateur;  
M. Hideo Ogata, Chiba, administrateur;  
M. Helmut Dürholt, Luxembourg, administrateur;  
M. Francesco Croce, Luxembourg, administrateur.  
Luxembourg, le 10 août 1999.

INTERNATIONAL PROCURMENT  
& SERVICE CORP. S.A.  
J. Scholtes  
Manager Finance & General  
Affairs Department

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39595/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**JERMINAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.911.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Signature  
Un mandataire

(39603/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**JERMINAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.911.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1999.

Signature  
Un mandataire

(39604/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**INTERNATIONAL SHIPPING PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 54.790.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999 que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen, démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription  
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39596/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**INTERNATIONAL YACHT & MOTOR SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 59.473.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999 que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen, démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription  
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39597/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.979.

EXTRAIT

Il résulte de la décision collective prise le 13 août 1999 par le conseil d'administration de la société INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. que:

- Monsieur Dennis Bosje a été nommé administrateur-délégué avec effet au 22 juillet 1999.
- Il pourra engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme  
INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1999, vol. 527, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39598/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**KWS REALTIES FRANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

*Extrait des minutes de l'assemblée des actionnaires du 27 octobre 1998*

Les actionnaires décident à l'unanimité:

- d'accepter la résiliation de la nomination de Carl Speecke en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat, et
- de nommer Stefan Arts, administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à la première assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui aura lieu en l'an 2000.

Luxembourg, le 9 novembre 1998.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, vol. 514, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39607/000/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**C. & F.A. CONSTRUCTION AND FINANCIAL ACTIVITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société SAHAGUN INC., avec siège social à Panama, République de Panama ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Panama, le 22 juillet 1999.

2) La société OLEALA INC., avec siège social à Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Panama, le 22 juillet 1999.

Lesdites procurations paraphées ne varient par les parties comparaisant et par le notaire instrumentaire seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C. & F.A. CONSTRUCTION AND FINANCIAL ACTIVITY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de Participations Financières.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) divisé en quatre-vingt (80) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre des actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital, et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En l'espèce, les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'Assemblée Générale des actionnaires:

- les ventes de participations;
- les décisions de mettre en liquidation les sociétés dans lesquelles une participation est détenue;
- les engagements de la société pour les émissions d'obligations, la mise en gage d'avoirs de la société et l'octroi de garanties.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>e</sup> mardi du mois de mai à 14.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant,

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2000.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société SAHAGUN INC., préqualifiée, quarante actions . . . . .	40
2) La société OLEALA INC., préqualifiée, quarante actions . . . . .	40
Total: quatre-vingts actions . . . . .	80

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille francs.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.  
 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:  
 a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;  
 b) Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange;  
 c) Madame Andrea Dany, employée privée, demeurant à Schweich, Allemagne.  
 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
 Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à Libramont, Belgique.  
 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2004.  
 5) Le siège de la Société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.  
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
 Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.  
 Signé: M. Koeune, G. d'Huart.  
 Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1999, vol. 852, fol. 35, case 2. – Reçu 32.272 francs.  
 Le Receveur (signé): M. Ries.  
 Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Pétange, le 6 août 1999. G. d'Huart.  
 (39694/207/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1999.

**KORATRADE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 52.469.

1. Monsieur Hasan Bengü, managing director, Istanbul, Turquie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration*

M<sup>e</sup> Carlo Sganzi, avocat, CH-Lugano, président du Conseil d'Administration

M. Hasan Bengü, managing director, Istanbul, Turquie, administrateur-délégué (en remplacement de M. Aksel Kamhi)

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour avis sincère et conforme  
 Pour KORATRADE ASSET MANAGEMENT S.A.  
 KPMG Financial Engineering  
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39605/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**KAUPTHING FUND, Fonds Commun de Placement.**

**AMENDMENT AGREEMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

This Amendment replaces the Amendment published on 6 October 1999

Between:

1) KAUPTHING MANAGEMENT COMPANY S.A. a société anonyme, with its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg («the Management Company») and

2) BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, a Luxembourg Bank under the form of a société anonyme with its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg («the Custodian»)

Whereas:

a) Pursuant to the Management Regulations of KAUPTHING FUND, a Luxembourg undertaking for collective investment in transferable securities, a Fonds Commun de Placement («the Fund»), the Management Company may, with the approval of the Custodian, amend the Management Regulations of the Fund, in whole or in part.

b) The Management Company and the Custodian are satisfied that the amendments proposed to be made to the Management Regulations are in the best interests of the holders of Units ; the Amendment Regulations as agreed below shall become effective five days after its publication in the Mémorial.

Now therefore it is agreed as follows:

The Custodian and the Management Company hereby agree to amend the Management Regulations as follows:

**I. Article 1: The Fund**

- Amendment of the second paragraph which shall henceforth read as follows:

«The mutually binding rights and obligations of the unitholders, the Management Company and the Custodian Bank are governed by these Management Regulations, the valid text of which, together with any amendments, is published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Mémorial»), the official bulletin of the Grand Duchy of Luxembourg.»

## **II. Article 5: General Investment Policy Guidelines and Investment Limitations**

### **B. Financial techniques and instruments**

- Amendment of the second indent which has to be read as follows:

«- to employ techniques and instruments intended to provide protection against currency risks in the context of the management of its assets and liabilities.»

#### **B.1. Techniques and instruments relating to transferable securities**

- Amendment of the fourth indent which has to be read as follows:

«- repurchase agreements and «réméré» transactions.»

##### **1. Options on transferable securities.**

- Amendment of the first paragraph which shall henceforth read as follows:

«The Fund may buy and sell call and put options on transferable securities provided that these options are traded on a regulated market, operating regularly, recognised and open to the public or over the counter with broker-dealers who make markets in these options and who are first class financial institutions that specialise in these types of transactions and are participants in the over-the-counter markets.»

##### **2. Transactions relating to futures and options on financial instruments.**

- Amendment of the first paragraph which shall henceforth read as follows:

«The transactions described here may relate to contracts which are dealt in on a regulated market, operating regularly, recognised and open to the public, or over the counter with broker-dealers who make markets in these options and who are first class financial institutions that specialise in these types of transactions and are participants in the over-the-counter markets.»

##### **3. Securities lending and borrowing.**

- Amendment of the paragraph which shall henceforth read as follows:

«The concerned sub-Fund may enter into securities lending and borrowing transactions on condition that they comply with the following regulations:»

###### **3.1. Regulations to ensure the proper completion of lending and borrowing transactions.**

- Amendment of the first paragraph which shall henceforth read as follows:

«The concerned sub-Fund may only lend or borrow securities through a standardized system organized by a recognized clearing institution or through a first class financial institution specializing in this type of transaction.»

- Addition of a fourth paragraph which shall henceforth read as follows:

«Such guarantee shall not be required if the securities lending is made through CEDEL or EUROCLEAR or through any other organisation assuring to the lender a reimbursement of the value of the securities lent, by way of a guarantee or otherwise.»

###### **3.3. Conditions and limits of securities borrowing.**

- The whole section has been restated as follows:

«The securities borrowed by the Fund may not be disposed of during the time they are held by each sub-Fund, unless they are covered by sufficient financial instruments which enable each sub-Fund to reconstitute the borrowed securities at the close of the transaction.

Borrowing transactions may not exceed 50% of the global valuation of the securities portfolio of each sub-Fund and may not extend beyond a period of 30 days.

The concerned sub-Fund may borrow securities under the following circumstances in connection with the settlement of a sale transaction:

- during a period the securities have been sent out for re-registration,
- when the securities have been loaned and not returned in time,
- to avoid a failed settlement when the Custodian fails to make delivery.»

Such securities borrowing technique will not be used until 2 December 1999.

#### **4. Repurchase agreements and «réméré» transactions.**

- Amendment of the four first paragraphs which shall henceforth read as follows:

«The concerned sub-Fund may occasionally enter into repurchase agreements which consist of the purchase and sale of securities with a clause reserving the seller the obligation to repurchase from the acquirer the securities sold at a price and term specified by the two parties in a contractual agreement.

The concerned sub-Fund can act either as purchaser or seller in repurchase transactions.

The concerned sub-Fund may occasionally enter into «réméré» transactions which consist of the purchase and sale of securities with a clause reserving the seller the right to repurchase from the acquirer the securities sold at a price and term specified by the two parties in a contractual agreement.

The concerned sub-Fund can act either as purchaser or seller in «réméré» transactions.»

##### **4.1. Regulations to ensure the proper completion of repurchase agreements or «réméré» transactions.**

- Amendment of the paragraph which shall henceforth read as follows:

«The concerned sub-Fund may not buy or sell securities using a repurchase agreement or «réméré» transactions unless the counterparties in such transactions are first class financial institutions specialising in this type of transaction.»

##### **4.2. Conditions and limits of repurchase transactions or «réméré» transactions.**

- Amendment of the first paragraph which shall henceforth read as follows:

«During the life of a repurchase agreement or «réméré» transactions, the Fund cannot sell the securities which are the object of the contract, either before the obligation/right to repurchase these securities has been exercised by the counterparty, or the repurchase term has expired.»

### **III. Article 5: General Investment Policy Guidelines and Investment Limitations**

#### **B.2. Techniques and instruments to hedge currency risks**

- Amendment of the whole paragraph which shall henceforth read as follows:

«To protect its present assets and liabilities against all the fluctuation of currencies, the concerned sub-Fund may enter into transactions the purpose of which is the sale of forward foreign exchange contracts, sale of call options or the purchase of put options in respect of currencies. The transactions referred to here may only be entered into via contracts which are dealt in on a regulated market, operating regularly, recognised and open to the public.

For the same purpose, the concerned sub-Fund may also sell currencies forward or exchange currencies on a mutual agreement basis with first class financial institutions specialising in this type of transaction and being participants of the over-the counter markets.

The hedging objective of the transactions referred to above presupposes the existence of a direct relationship between these transactions and the assets or liabilities which are being hedged and implies that transactions in a given currency cannot exceed the total valuation of such assets or liabilities denominated in that currency nor may the duration of these transactions exceed the period for which the respective assets are held.»

#### **IV. Article 6: The Units**

- Amendment of the last paragraph which shall henceforth read as follows:

«The Register of unitholders is maintained in Luxembourg by BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.»

#### **V. Article 7: Issue of Units, Subscription and Payment Procedure**

- A paragraph has been added after the second one and has to be read as follows:

«The following sub-Fund is available since 13 October 1999,

#### **KAUPTHING FUND – GLOBAL TECHNOLOGY CLASS**

From 13 October 1999 until 12 November 1999, subscription for the initial offer shall be accepted at an initial subscription price of EUR 100 per share. Payment for initial subscription should be made for good value on 19 November 1999 at the latest.»

#### **VI. Article 9: Determination of the Net Asset Value**

- Amendment of the four first paragraphs which shall henceforth read as follows:

«The value per unit (hereinafter «Net Asset Value») is determined in Luxembourg, under the responsibility of the Management Company's Board of Directors and under the supervision of the Custodian Bank.»

Sub –Funds	Valuation Day
GLOBAL BOND CLASS	Each bank business day in Luxembourg
GLOBAL EQUITY CLASS	Each bank business day in Luxembourg
ICELANDIC BOND CLASS	Each Tuesday or the following bank business day, if Tuesday is not a bank business day in Luxembourg
ICELANDIC EQUITY CLASS	Each Tuesday or the following bank business day, if Tuesday is not a bank business day in Luxembourg
GLOBAL TECHNOLOGY CLASS	Each bank business day in Luxembourg

#### **VII. Article 21: The Custodian Bank**

- Amendment of the first paragraph which shall henceforth read as follows:

«The Custodian Bank for the Fund is the BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, a public limited company under Luxembourg law with its Registered Office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.»

#### **VIII. Article 22: Investment policy of the sub-Funds**

- Amendment of the third paragraph which shall henceforth read as follows:

«In order to offer investors different investment opportunities, the Fund is divided into six sub-Funds»

- A new point 6 has been added and has to be read as follows:

«6. KAUPTHING FUND – GLOBAL TECHNOLOGY CLASS

This sub-Fund invests mainly in equities in the technology sector.

The sub-Fund may invest in shares, other equity securities and, up to maximum of 10% of its net assets, in warrants on transferable securities within the technology sector worldwide.»

#### **IX. Article 23: Launch of future sub-funds**

-A second and a third paragraph have been added and have to be read as follows:

«If a new sub-Fund is created within a 5-year period following the formation of the Fund, the formation and preliminary expenses of this sub-Fund, as well as the formation and preliminary expenses of the Fund non-amortised at the launching of the new sub-Fund, will be charged to all the Sub-Funds, the new sub-Fund included (proportionally to their net asset values), starting on the launching date of said sub-Fund. All such formation and preliminary expenses will be amortised over the initial 5-year period.

If a new sub-Fund is created after the initial 5-year period, the formation and preliminary expenses of this sub-Fund will be at the exclusive charge of such new sub-Fund. All such formation and preliminary expenses will be amortised in the new sub-Fund over a 5-year period.»

**X. Article 25: Costs**

- Amendment of the whole paragraph which shall henceforth read as follows:

«1. As remuneration for the above-mentioned services, the Management Company shall be entitled to receive from the Fund in arrears an annual fee equal to a maximum of 2.5% of the average Net Asset Value of each sub-Fund on each Valuation Day in each quarter during the continuance of the above-mentioned Agreement in respect of the period since the end of the last preceding quarter (or, in the case of the first quarter, in respect of the period commencing with the day on which the shares are first issued) such fee to be payable within the five business day-period following the end of the relevant quarter.

2. The Custodian Bank's fees and costs will be borne by the Fund and shall be in accordance with the usual practice in Luxembourg.»

**XI. Article 28: Accounting Year**

- Amendment of the paragraph which shall henceforth read as follows:

«The accounting year ends on 31 March of each year. The Annual Report will be drawn up as at this date. The Semi-Annual Report will be drawn up at 30 September of each year.»

**XII. Article 29: Effective Date**

- Amendment of the paragraph which shall henceforth read as follows:

«These Management Regulations entered into force on 16 September 1996 and amendments thereto were published in the Mémorial on 26 February 1997, 17 April 1997, 20 June 1997, 14 May 1998, on 6 October 1999 and on 2 November 1999.»

KAUPTHING MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

As Custodian

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 1999, vol. 530, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50681/000/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1999.

**KORATRADE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 46.242.

1. Monsieur Hasan Bengü, managing director, Istanbul, Turquie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration*

M<sup>e</sup> Carlo Sganzi, avocat, CH-Lugano, président du Conseil d'Administration

M. Hasan Bengü, managing director, Istanbul, Turquie, administrateur-délégué (en remplacement de M. Aksel Kamhi)

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

3. M. Nes'Et Tegin, directeur, CH-Genève, a été nommé directeur de la succursale suisse en remplacement de M. Selçuk Saraçoğlu, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour KORATRADE FINANCE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39606/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**I.T.T.S. S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 56.960.

Messieurs François Bristuille et Patrick Lallement démissionnent de leur mandat d'administrateurs de la société I.T.T.S. S.A. dont le siège social est désormais inconnu.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39602/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**LAS BRISAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 52.977.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 31 juillet 1999, que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald, a été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Strassen, démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Pour inscription-réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39611/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1999.

**WORLD INCOME & GROWTH FUND.***Notice of Liquidation*

The Fund has been put into liquidation as of 1st November 1999, because of a continuous reduction of its size. The last calculation of the net asset value per Share was made on 29th October 1999 and redemption requests have been accepted until 12 noon (Luxembourg time) on such date.

Following the end of the liquidation procedure, net liquidation proceeds will be paid to the shareholders in proportion to the number of Shares held by each of them. Any balance of liquidation proceeds will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

On completion of the liquidation, the accounts and the records of the Fund will be kept for a period of five years at the offices of BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., 13, rue Goethe, Luxembourg.

The Board of Directors of *BARING  
MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A.*

(04236/041/14)

**BELUX IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.328.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 18 novembre 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1999, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999;
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04238/005/18)

Le Conseil d'Administration.

**GAZELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.254.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 18 novembre 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1999, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999;
4. Divers.

I (04239/005/16)

Le Conseil d'Administration.

**COLBERT EEC BOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 27.258.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 novembre 1999 à 11.30 heures au siège social: 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Changement de dénomination de la société en COLBERT EUROPE BOND.

Seuls les actionnaires enregistrés au 10 novembre 1999 dans le registre des actionnaires seront autorisés à participer à cette Assemblée.

Aucun quorum n'est requis et la décision sera prise par la majorité simple représentée à cette Assemblée.

I (04248/032/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**LISBOA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 29.982.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent vis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 22 novembre 1999 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Soumission à l'assemblée du rapport du liquidateur
2. Nomination d'un commissaire-vérificateur
3. Fixation de la date de la prochaine assemblée générale extraordinaire qui aura l'ordre du jour suivant:
  - a) Rapport du commissaire-vérificateur sur les comptes de la liquidation
  - b) Approbation des comptes de liquidation
  - c) Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur
  - d) Clôture de liquidation
  - e) Décision de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans
4. Divers

I (04256/794/21)

*Le Liquidateur.*

**SOGEPA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 42.918.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 novembre 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Conversion des montants figurant dans les statuts en francs belges en euros.
6. Augmentation du capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 2.106,48 euros pour porter le capital social de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,-.
7. Divers.

II (03960/795/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**ARTINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.768.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 novembre 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire.
5. Divers.

II (03961/795/16t)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AIRES COMPAGNIE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.691.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 novembre 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03962/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SPANIMMO, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.692.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 novembre 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (04148/029/20)

*Le Conseil d'administration.*

---

**TIZZANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 30.920.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 novembre 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999.
4. Divers.

II (04202/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---